

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.00780**

**PRESTATIONS DE RÉCEPTIONS PROTOCOLAIRES DANS  
LE CADRE DU TOUR DE FRANCE 2022**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU les arrêtés 2020.00030 et 2021.00047 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, et lui confiant notamment la suppléance générale en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

CONSIDERANT qu'à l'occasion du Tour de France 2022, il est nécessaire de disposer des services d'un traiteur,

CONSIDERANT que la prestation peut être effectuée par LA BRASSERIE DU STADE pour la fourniture de repas,

CONSIDERANT que la proposition de LA BRASSERIE DU STADE répond aux attentes de Saint-Etienne Métropole,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché sans publicité et sans mise en concurrence préalables conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique pour la fourniture de 270 formules déjeunatoires est conclu avec LA BRASSERIE DU STADE, sise 11 rue Paul et Pierre Guichard, 42000 Saint-Etienne,

**ARTICLE 2**

Le coût de la prestation est de 7 025,55 euros TTC.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2022, chapitre 11, article 6232.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 28/07/2022  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

  
Hervé REYNAUD

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20220721-C20220078010

Date de mise en ligne : 28 juillet 2022